



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 67415

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur l'intérêt que revêt la formation en alternance au regard de la qualification et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Dans la région Nord - Pas-de-Calais, AGEFOS-PME a pris une part importante à la mise en oeuvre de ce dispositif et a contribué à faciliter l'embauche de 2 703 jeunes pour la seule année 2000. Or, cette politique volontariste et les résultats concrets qu'elle génère risquent de subir un coup d'arrêt du fait des difficultés de financement qui affectent la formation en alternance. Il lui demande en conséquence de préciser les mesures envisagées afin de préserver la formation en alternance qui représente, dans une région en pleine reconversion, un des outils privilégiés de l'accès au marché du travail pour les jeunes.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67415

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5865

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901